

Compte Rendu de la réunion Commission Prospective

Catégorie PROSPECTIVE

Mots clés : Louemigrant, CIGALOUÉ, Comité de l'Énergie le CRE, COP REGIONALE, ZAER, Eau

Date : 30/11/2023

1- Louemigrant

Pascale présente l'association LOUEMIGRANT qui propose d'accueillir des migrants non accompagnés sur le secteur de Quingey.

Cette association est accompagnée par la Cimade et SOLMIRE.

Actuellement il y a environ 80 mineurs isolés sur Besançon dont une vingtaine est à la rue. L'idée est de mettre en réseau des habitants du territoire de QUINGEY, pour proposer un accueil (covoiturage, hébergement...) de ces jeunes migrants en attente d'une décision préfectorale.

Une réunion est prévue à Quingey, le 7 décembre à 18h30

2- Cigaloue

Jeff présente Cigaloue, une CIGALE née sur notre secteur.

Voir le site des CIGALES : <https://www.cigales.asso.fr/>

Il s'agit d'un club d'investisseurs pour des placement non lucratifs destinés à financer partiellement des projets alternatifs locaux. Les investissements peuvent être très modestes. Il est plus facile pour les porteurs de projets d'obtenir des prêts bancaires lorsqu'un financement complémentaire est en place. La cigale peut aussi apporter un accompagnement humain. Une cigale peut regrouper jusqu'à 19 membres au maximum. Actuellement, Cigaloue étudie le dossier d'une personne qui s'installe dans la production de petits fruits et leurs dérivés. Cigaloue recherche à la fois des porteurs de projets et des investisseurs « éthiques ». Pour faire connaître cigaloue, un concert est organisé le 1er décembre à 20h30 à la salle culturelle de Quingey. Guy Vigouroux y interprétera des chansons engagées. Ce concert est également l'occasion de faire connaître les forces vives du territoire. EMNE est coorganisateur de cet événement.

3- CRE

Jeff présente le Comité Régional de l'Énergie le CRE. Ce comité vise à favoriser la concertation sur les questions énergétiques régionales

Voici la présentation du CRE par Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement)

« En quelques phrases :

Le comité régional de l'énergie (CRE) est une instance chargée de favoriser la concertation sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région (en particulier la concertation avec les collectivités territoriales).

Ce comité est installé dans chaque région située sur le territoire métropolitain continental. Il est coprésidé par le président du Conseil régional et le

préfet de région. Il associe en particulier les communes et groupements de communes, les départements, les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et les gestionnaires des réseaux publics de distribution ou de transport intéressés.

Chaque comité est en particulier chargé de faire une proposition, pour sa région, concernant les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables (OR-EnR) établis par décret pour le territoire métropolitain continental.

Il est aussi à la fixation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération :

- *du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ...»*

4- COP REGIONALE.

Alors que se tient à Dubaï la 28^e COP sur le climat, Jean François parle de la mise en place d'une COP au niveau régional.

En voici les objectifs fixés par le Ministère de la Transition :

« - contribuer à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 ;

- contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité ;

- contribuer à l'adaptation au changement climatique.

Cette démarche participative mobilise l'ensemble des acteurs des territoires (préfecture, services de l'État, conseil régional, conseils départementaux, EPCI, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole), l'ensemble des organismes consulaires, et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateurs, jeunes...).

La démarche de planification régionale permet de s'adapter à chaque territoire. Elle a pour objectif d'identifier les spécificités de la région et donc de définir précisément les leviers d'actions qui concourent tous vers la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la préservation de la biodiversité...

À l'échéance de l'été 2024, un diagnostic sera établi avec la volonté de fixer une feuille de route autour d'une ambition partagée... »

5- ZAER

Christian nous a fait parvenir le document (rappelé ci-après) de présentation des Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAER).

https://www.doubs.gouv.fr/contenu/telechargement/39932/270758/file/zaer_poleenr_061023_vf.pdf

L'objectif est de parvenir à faire baisser la part du pétrole-gaz-charbon actuellement de 60 % à 40 % en 2030 et 29 % en 2035.

Les communes doivent définir les zones d'implantation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, ... Ce zonage doit permettre de raccourcir notablement les délais pour la mise en place de projets. (ex un projet qui figure sur une zone retenue pourra être débloqué en 1 mois) .

Le cadastre solaire dont nous avons déjà parlé peut-être un des éléments du zonage. Les toitures représentent environ 1/3 de la production nécessaire en 2050.

Il y aura ensuite une présentation au public, un vote en conseil municipal, une transmission aux EPCI. Le zonage concerne à la fois les terrains privés et publics.

Nous échangeons autour des questions suivantes :

Quelle place pour l'agrivoltaïsme ? Les agriculteurs vont-ils faire passer la production d'énergie avant la production de nourriture ? C'est un sujet à creuser dans nos prochaines réunions.

Peut-on saisir l'opportunité de ces débats dans les communes pour y faire entendre notre voix ?

N'y a-t-il pas le risque de voir des développeurs se lancer dans des projets pharaoniques, échappant aux territoires ?

Certaines communes sont prêtes. Le délai était très court : fin décembre 2023, reporté finalement en juillet 2024.

Certains lobbyistes pro-nucléaires, comme le CEREMé (rien à voir avec le CEREMA) ont diffusé leurs arguments aux mairies.

Nous évoquons la possibilité de définir des zones (non agricoles ou forestières) en bordure des voies de communication (ex RN 83)

Info : Le 16 novembre, les Emirats arabes unis ont inauguré l'une des plus grandes centrales solaires au monde, détenue en partie par Masdar et située en plein désert à Al Dhafra. Quatre millions de panneaux photovoltaïques, couvrant plus de 20 km² pourront produire 2 gigawatts (GW) d'électricité et alimenter 160 000 foyers.

Voici un article sur les ZAER, relevé par Yves :

La stratégie française pour sortir de la « dépendance aux fossiles » _ Le Monde 23 11 2023

Un projet de loi sur la production d'énergie sera présenté en conseil des ministres. Le débat parlementaire sur ce texte interviendra en 2024, au mieux, avec près d'un an de retard : La troisième édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devra être adoptée dans la foulée, de même que celle de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Le pétrole, le gaz et marginalement le charbon représentent encore environ 60 % de notre consommation énergétique, leur part devrait être réduite à 42 % en 2030 et 29 % en 2035.

L'exécutif fixe comme premier défi de diminuer la consommation d'énergie de 40 % à 50 % d'ici à 2050 par rapport à 2021.

Pour une telle bascule, les solutions reposent en grande partie sur la rénovation thermique des bâtiments et l'électrification des transports. Désormais, la sobriété est aussi présentée comme incontournable. Elle implique de faire évoluer les comportements individuels et collectifs.

La production d'électricité est censée devenir majoritaire dans le mix énergétique, avec une croissance de 22 % d'ici à 2035 par rapport à 2021, et de 55 % d'ici à 2050.

L'exécutif prévoit notamment de doubler le rythme actuel de déploiement du solaire, pour atteindre plus de 75 gigawatts (GW) de capacités installées en 2035. La possibilité d'un quasi-triplement du rythme, pour parvenir à 100 GW, est retenue comme une « hypothèse haute ». Il mise aussi fortement sur l'éolien en mer, en visant 18 GW. Un bond gigantesque ! L'éolien terrestre, en revanche, ne fait pas l'objet d'ambitions à la hausse.

Doublement du rythme de déploiement du biogaz, quadruplement pour celui de la géothermie, triplement des capacités des réseaux de chaleur ou de froid renouvelable.

Sur le nucléaire, la nouvelle stratégie acte les choix exprimés depuis 2022 : prolongation du parc actuel au-delà de cinquante ans, voire soixante ans (plutôt qu'une fermeture de quatorze réacteurs avant leur fin de vie), construction de six nouveaux réacteurs pressurisés européens (EPR) et décision fin 2026 sur huit réacteurs supplémentaires, lancement d'un premier petit réacteur modulaire en 2030

6- EAU

Nous n'avons que peu de temps pour parler de la question de l'eau.

Nous renouvelons le constat de la dégradation de la situation. Marc présente des cartes et graphiques éloquentes sur la situation régionale, (voir en pj)

Christian souhaiterait qu'on se penche plus sur la pollution de la Loue

Christophe présente l'installation de récupération d'eau chez Yves et Françoise Monnot. (il nous fera parvenir un document) . Ils peuvent être quasiment autonomes. La question se pose alors de la dissociation de la taxe d'assainissement et de la consommation d'eau du réseau.

François présente quelques exemples de tarification de l'eau en 3 catégories : eau essentielle, eau utile, eau de confort.

Rappel (Le mètre cube (1 000 litres) coûte en moyenne 3,70 € en métropole, redevances et taxes comprises sur une base de 120 m³ consommés. (source INSEE 2015).

- Une famille française dépense, en moyenne, 1 euro par jour pour le service public de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées.
- Dans l'Union européenne, le prix moyen est de 4,05€ (source Nus Consulting 2015.)

Exemple à Dunkerque

« Pour économiser et garantir un accès à l'eau, des initiatives comme la réduction des fuites dans les réseaux ou la réalimentation active de la nappe ont été mises en place. Dans la continuité, en 2012, le syndicat a lancé une tarification éco-solidaire. Le système tarifaire prévoit trois tranches de consommation annuelle : de 0 à 80 m³, dit « volume essentiel », avec le tarif le moins élevé (1,83 euro/m³). « À l'intérieur de cette tranche, nous intégrons les foyers les plus fragiles qui bénéficient d'un tarif de 0,49 €/m³ », a précisé Fabrice Mazouni. Les deux autres tranches sont, pour l'une, « l'eau utile » de 80 à 200 m³ (2,30 €/m³), l'autre, dite de « l'eau de confort », correspond à une consommation supérieure à 200 m³, avec le tarif le plus élevé (3,10 €/m³). « Ce tarif ne concerne pas les usages professionnels, a indiqué le directeur général. Sur notre territoire, nous disposons d'un double réseau et beaucoup d'industriels utilisent de l'eau de surface non traitée. »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/-facture-eau-strategie-tarifaire-services-assainissement-eau-tarification-progressive-42295.php4>

Reporterre : Le dispositif s'accompagne depuis le début d'une politique d'éducation à l'environnement qui a également permis aux habitants du Dunkerquois [2] de réduire leur consommation : « Nous atteignons désormais une consommation annuelle de 67 m³. Cela nous situe en dessous de la moyenne nationale qui est supérieure à 80 m³ », se félicite Fabrice Mazouni.

Cette tarification sociale a été mise en place avant la loi Brottes [3] de 2013 qui a permis à d'autres collectivités de rejoindre l'expérimentation à travers des politiques variées : aides forfaitaires, tarification sociale, aides au paiement des factures par l'intermédiaire des Centres communaux d'action sociale, ou via un fonds de solidarité...

<https://reporterre.net/Dunkerque-pionniere-de-la-tarification-ecologique-et-sociale-de-l-eau->

Il existe un répertoire des communes du Doubs avec leur système de gestion de l'eau et leur tarification

<https://doubs-eau.fr/commune/>

Le concept de territoire éponge est évoqué avec l'exemple de Berlin :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-du-lundi-27-novembre-2023-5457032>

Quand il pleut, l'eau est récupérée sur les toits et elle s'écoule, par les conduites, dans les bassins autour de nous. Le premier fait 40 cm de profondeur, le deuxième 85 cm et le dernier 1m35. Ils contiennent 3 millions de litres. Il n'y a que des avantages. Non seulement on peut éviter les inondations mais l'évaporation de l'eau rafraîchit aussi le quartier ».

Ces bassins ne représentent qu'une pièce du puzzle qui en compte des centaines d'autres, destiné à faire de Berlin une ville-éponge. Partout, des chantiers ou des projets sont en cours : citernes souterraines, toits végétalisés, dalles de gazon... Depuis 2018, la loi impose à chaque nouvelle construction de collecter les précieuses eaux de pluie ...

Quelques centaines de mètres plus loin se trouve le « Block 6 », dans le quartier de Kreuzberg. Ici, des scientifiques de l'Université technique mènent des expériences pour découvrir comment traiter non seulement les eaux pluviales, mais aussi ce qu'on appelle « les eaux grises », c'est-à-



dire celles évacuées par les douches ou les lavabos, afin de les réutiliser dans la production alimentaire. Les eaux grises de 250 ménages aboutissent dans un étang au cœur du « Block 6 », où des végétaux se chargent de les assainir. À côté, les chercheurs cultivent des plantes et élèvent des poissons dans ces eaux riches en nutriments, après épuration bien entendu.

Source :

<https://www.goethe.de/ins/be/fr/kul/prj/nhk/22519905.html>

Jérome a étudié l'impact des canaux sur le débit des rivières. Il n'y a pas vraiment d'impact.

Le travail sur l'eau doit être poursuivi lors d'une autre réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 18 JANVIER à 18 h 30 à Lavans, chez Pascale et Marc